

**POLICE MISSION COLLABORATEURS - AUTO - CRÉDIT AGRICOLE S.A**

Territorialité :  
France

Assureur : PACIFICA  
Courtier : SIRCA -CIRM

Période de validité : 01/01/2025 – 31/12/2025

Responsables de police:  
Jérôme BECHET  
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :  
01 53 74 38 22  
01 53 74 38 24

Email :  
[jerome.bechet@ca-pacifica.fr](mailto:jerome.bechet@ca-pacifica.fr)  
[fabrice.stebel@ca-pacifica.fr](mailto:fabrice.stebel@ca-pacifica.fr)

**Ce document n'est pas contractuel. Cette fiche est une synthèse des principaux termes et conditions du programme d'assurance souscrit par le Crédit Agricole S.A pour le compte du Groupe et de ses filiales. La mise en jeu des garanties de ce programme d'assurance est conditionnée par la législation en vigueur dans le pays d'implantation de votre entité.**

**ASSURÉS**

**CREDIT AGRICOLE SA ET SES FILIALES HORS CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE**

**MONTANTS**

Garanties	Sous - Limites	Franchise
Responsabilité Civile circulation	Domages matériels et immatériels : 100 M€ Domages corporels : illimités	Néant
Responsabilité civile du fait d'une atteinte à l'environnement	2 M€	Néant
Responsabilité civile du fait d'une faute inexcusable	3 000 000 € / victime/année d'assurance	Néant
Sauvegarde de vos droits et ceux des victimes	Frais et honoraires 4 000 €	
Protection corporelle du conducteur	Décès et IPP : 1 M€	Néant
Assistance +	Assistance 0 Km <u>Véhicule de remplacement</u> : <i>Véhicules légers</i> 12 jours consécutifs en cas de panne, accident, incendie.... 30 jours consécutifs en cas de vol  <i>2-3 Roues</i> 7 jours consécutifs en cas de panne, crevaison.... 12 jours consécutifs en cas d'accident, incendie 30 jours consécutifs en cas de vol	Néant
Bris de glace	Sans Limite	Néant

**POLICE MISSION COLLABORATEURS - AUTO - CRÉDIT AGRICOLE S.A**

Territorialité :  
France

Assureur : PACIFICA  
Courtier : SIRCA -CIRM

Période de validité : 01/01/2025 – 31/12/2025

Responsables de police:  
Jérôme BECHET  
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :  
01 53 74 38 22  
01 53 74 38 24

Email :  
[jerome.bechet@ca-pacifica.fr](mailto:jerome.bechet@ca-pacifica.fr)  
[fabrice.stebel@ca-pacifica.fr](mailto:fabrice.stebel@ca-pacifica.fr)

Incendie, Tempête	Coût des réparations ----- En cas de destruction totale ou perte totale Indemnisation valeur d'achat - véhicule ≤ 12 mois Indemnisation valeur vénale – véhicule > 12 mois	Néant
Catastrophes naturelles	Sans Limite	380 €
Vol, vandalisme	Coût des réparations ----- En cas de destruction totale ou perte totale Indemnisation valeur d'achat - véhicule ≤ 12 mois Indemnisation valeur vénale – véhicule > 12 mois	Néant
Dommages accidentels, grêle	Coût des réparations ----- En cas de destruction totale ou perte totale Indemnisation valeur d'achat - véhicule ≤ 12 mois Indemnisation valeur vénale – véhicule > 12 mois	Néant
Marchandises et matériel transportés	Sans Limite	Néant

La garantie est acquise en France et dans les pays de la carte verte.

**GARANTIES**

L'objet de cette police est de garantir l'ensemble des préposés de l'Assuré, lors de l'utilisation de leur véhicule personnel (véhicules à moteur, à 2 ou 4 roues) lors de déplacements professionnels. Les véhicules doivent être immatriculés en France

**MESURES EN CAS DE SINISTRE (pour plus de détail cf procédure ci-dessous)**

**Déclarer / contacter l'assisteuse auprès de l'Unité de Gestion des Sinistres Entreprises (UGSE) de PACIFICA par :**

- Le numéro vert unique (24h / 7j) : 0 800 201 022 → nous vous recommandons d'enregistrer ce numéro.
- OU l'adresse mail : [sinistre.entreprise@pacifica.fr](mailto:sinistre.entreprise@pacifica.fr)

 **Il est important d'indiquer à l'UGSE le numéro de contrat de l'entité sinistrée (cf page suivante)** 

**POLICE MISSION COLLABORATEURS - AUTO - CRÉDIT AGRICOLE S.A**

Territorialité :  
France

Assureur : PACIFICA  
Courtier : SIRCA -CIRM

Période de validité : 01/01/2025 – 31/12/2025

Responsables de police:

Jérôme BECHET  
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :

01 53 74 38 22  
01 53 74 38 24

Email :

[jerome.bechet@ca-pacifica.fr](mailto:jerome.bechet@ca-pacifica.fr)  
[fabrice.stebel@ca-pacifica.fr](mailto:fabrice.stebel@ca-pacifica.fr)

**Le gestionnaire du sinistre guidera le sinistré dans la suite des démarches et les documents à fournir -> plus de formulaire à remplir. L'assureur adressera un email au collaborateur afin de récolter la carte grise puis d'autres éléments et poursuivra la gestion du sinistre avec celui-ci.**

Entités	N° de contrat PACIFICA
PACIFICA	ADMI0000000116
CASA AMUNDI ASSERCAR BFORBANK CA INDOSUEZ WEALTH CAPS CASA Scooters CACEIS Bank CACEIS Fund Administration CACEIS SA CATE CAAS CACIB INTERFIMO LCL IDIA VIAREN	ADMI0000000117
CAGIP	ADMI0000000118
CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER	ADMI0000000120
CA -LEASING & FACTORING (CA-LF)	ADMI0000000119
CA CONSUMER FINANCE (CA-CF)	ADMI0000000121

**Pour les correspondants assurances :**

**Les sinistres sont consultables sur notre Outil Odyssee : [odyssee.arengibox.com](http://odyssee.arengibox.com)**

**POLICE MISSION COLLABORATEURS - AUTO - CRÉDIT AGRICOLE S.A**

Territorialité :  
France

Assureur : PACIFICA  
Courtier : SIRCA -CIRM

Période de validité : 01/01/2025 – 31/12/2025

Responsables de police:  
Jérôme BECHET  
Fabrice STEBEL

N° de téléphone :  
01 53 74 38 22  
01 53 74 38 24

Email :  
[jerome.bechet@ca-pacifica.fr](mailto:jerome.bechet@ca-pacifica.fr)  
[fabrice.stebel@ca-pacifica.fr](mailto:fabrice.stebel@ca-pacifica.fr)

# QUELS SONT LES PROCESS SINISTRE ?

<p><b><u>Process de réparation</u></b></p> <p>Le collaborateur contacte directement l'UGSE de PACIFICA qui lui communique ensuite les réparateurs agréés du réseau <u>Assercar</u> les plus proches.</p> 	<p><b><u>Process Bris de Glace</u></b></p> <p>Le collaborateur peut se rendre chez un glacier agréé qui fera le lien directement avec l'UGSE de PACIFICA</p> 
<p><b><u>Process en cas de vol</u></b></p> <p>Le collaborateur contacte directement l'UGSE de PACIFICA qui lui adresse par courrier les pièces à fournir : carte grise, clés....</p> <p>Parallèlement le collaborateur en informe le correspondant assurance</p>	<p><b><u>Process en cas de perte totale</u></b></p> <p>Le collaborateur contacte directement l'UGSE de PACIFICA pour déclarer le sinistre puis l'expert de BCA (le cabinet d'expertise automobile) échange directement avec le sinistré.</p> <p>Parallèlement le collaborateur en informe le correspondant assurance</p>

**Que faire en cas de sinistre grave ?**

Le correspondant assurances doit informer CIRM (Jérôme Bechet – Fabrice STEBEL).

**En cas de sinistre, qui est indemnisé ?**

Le collaborateur sinistré s'il est propriétaire, sinon le loueur (LOA, LDD)

**POLICE MISSION COLLABORATEURS - AUTO - CRÉDIT AGRICOLE S.A**

**Territorialité :**  
France

**Assureur :** PACIFICA  
**Courtier :** SIRCA -CIRM

**Période de validité :** 01/01/2025 – 31/12/2025

**Responsables de police:**  
Jérôme BECHET  
Fabrice STEBEL

**N° de téléphone :**  
01 53 74 38 22  
01 53 74 38 24

**Email :**  
[jerome.bechet@ca-pacifica.fr](mailto:jerome.bechet@ca-pacifica.fr)  
[fabrice.stebel@ca-pacifica.fr](mailto:fabrice.stebel@ca-pacifica.fr)

## En cas de sinistre, quel contrat d'assurance faut il activer ?

Nature du déplacement	Contrat d'assurance privé du Collaborateur	Couverture Contrat d'Assurance Automission Groupe
Domicile > Lieu de travail	Oui	Non – exclu du contrat
Domicile > Mission > Lieu de travail	Non	Oui
Lieu de travail > Mission > Domicile	Non	Oui
Domicile > Lieu de Travail > Mission	Oui si accident a lieu lors du trajet Domicile > Lieu de Travail	Oui si accident a lieu lors du trajet Lieu de Travail > Mission
Mission > Lieu de travail > Domicile	Oui si accident a lieu lors du trajet Lieu de travail > Domicile	Oui si accident a lieu lors du trajet Mission > Lieu de travail



Dans tous les cas, les déplacements doivent toujours être suivis ou précédés d'une MISSION pour l'activation de la couverture d'assurance Automission Groupe, comme illustré dans le tableau